

L'Ifas de Montauban, c'est aussi...

Dans le centre-ville, au sein du Centre Hospitalier, avec un projet de construction d'un nouveau bâtiment au Centre Universitaire de Montauban. Un self est accessible pour les élèves.

L'Ifas, c'est encore :

- ◇ Un enseignement théorique et pratique de qualité
- ◇ Un partenariat avec des équipes de soins pluridisciplinaires
- ◇ Des lieux de stages hospitaliers, extra-hospitaliers, publics, privés
- ◇ Des salles de simulation
- ◇ Une plateforme d'e-learning

L'équipe

Directrice : Mme CAPIELLO
Cadre Supérieur : Mme RAVAUX
3 secrétaires
16 formateurs
1 documentaliste
1 aide documentaliste

Mise à jour : novembre 2018

Inscription aux épreuves de sélection

Pour la rentrée 2020 :

- ◇ Inscriptions du 18 mars au 19 mai 2019
- ◇ Si le dossier est retenu : entretiens les 8, 10, 15 ou 17 octobre 2019
- ◇ Affichage des résultats d'admission : le 30 octobre 2019, vers 14h00

Les candidats titulaires du BAC Professionnel ASSP ou SAPAT qui souhaitent bénéficier des dispenses de formation peuvent choisir cette modalité de sélection lors de l'inscription.

Site pour se pré-inscrire au concours
(étape obligatoire pour tous les candidats) :

www.pre-inscription.fr

Montant des frais d'inscription au concours 2019 : 78 € *

L'Ifsi peut accueillir 50 élèves par promotion*.
Il y a une promotion par an (rentrée en janvier).

Pour tout complément d'information sur la formation, le concours :

<http://www.ch-montauban.fr/>

Rubrique « Institut de Formation en Soins Infirmiers »

Ou téléphone : 05 63 92 80 32

** sous réserve de modifications*



Institut de Formation d'Aides-Soignants



Rattaché au Centre Hospitalier de Montauban, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants assure la formation des élèves en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aides-Soignants.

CURSUS PARTIEL

Institut de Formation en
Soins Infirmiers & Aides-Soignants
100, rue Léon Cladel—BP 765
82013 MONTAUBAN cedex

Tél accueil : 05 63 92 80 32

Adresse mail : ifsi@ch-montauban.fr

Internet : <http://www.ch-montauban.fr/formations.php>



La profession d'aide-soignant

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier. Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personne. Il accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, il participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Cf. Référentiel de formation ; annexe I de l'arrêté du 22/10/2005 modifié.

Présentation de la formation

La formation repose sur la validation de 8 modules en institut et l'acquisition de 8 compétences en milieu professionnel et comprend 6 stages. Elle alterne enseignement théorique et enseignement pratique.

Les stages se déroulent dans tout le Tarn-et-Garonne : vous devez donc prendre vos dispositions pour vous y rendre (voiture, permis...).

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier, du diplôme d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles, doivent justifier obligatoirement de trois ans d'expérience professionnelle à temps complet à la suite de l'obtention de ce diplôme pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection.

Les candidats titulaires du diplôme du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne », du diplôme du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires » seront sélectionnés sur dossier scolaire.

Les élèves en terminale des baccalauréats professionnels « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires » peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Cf. Articles 18, 19 et 19ter de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 08 février 2007 relatif au diplôme d'Etat aide-soignant.

Nature des épreuves de sélection pour les candidats en cursus partiel :

Il n'y a pas d'épreuve écrite. Les personnes titulaires des diplômes cités ci-contre ont deux épreuves de sélection :

- ◇ Une sélection sur dossier. Si le candidat est retenu il sera convoqué à l'épreuve orale ;
- ◇ Une sélection sur entretien (épreuve orale) visant à évaluer sa motivation sur la base du dossier.

Le coût de la formation dépend des modules à effectuer.

DIPLÔMES	COMPLÈMENTS A EFFECTUER
D.E Auxiliaire de Puériculture	Modules 1 & 3
D.E Auxiliaire de Vie Sociale	Modules 2, 3, 6 & 8
D.E Ambulancier	Modules 1, 3, 6 & 8
D.E Aide Médico – Psychologique	Modules 2, 3 & 6
D.E Assistante de vie aux Familles	Modules 2, 3, 6, 7 & 8
Bac Pro ASSP	Modules 2, 3 & 5
Bac Pro SAPAT	Modules 2, 3, 5 & 6